

Le p'tit journal

MUNICIPALITÉ DE L'ISLE-VERTE

Année 11
Numéro 8
31 octobre 2016

Photographe : Marie-Hélène Thériault, L'Isle-Verte.

*La tradition d'offrir
la passion de nos artisans!*



15^e ÉDITION

Marché de Noël
de L'Isle-Verte

26 et 27 NOVEMBRE 2016

De **10 h à 16 h**

Au gymnase
de l'école Moisson-d'Arts
(136, rue Saint-Jean-Baptiste)

Information :

marchenoel.lisleverte@gmail.com

418 898-2812, poste 306

Marché de Noël de L'Isle-Verte



*Plus de 30 exposants
diversifiés, uniques et talentueux
vous y attendent!*

****ENTRÉE GRATUITE****



SÉANCE ORDINAIRE

PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE RIVIÈRE-DU-LOUP
MUNICIPALITÉ DE L'ISLE-VERTE

11 OCTOBRE 2016

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de L'Isle-Verte tenue à la Caserne incendie le mardi 11 OCTOBRE 2016, à 20 heures, à laquelle sont présents les membres du conseil suivants :

MONSIEUR STÉPHANE DUMONT
MONSIEUR SIMON LAVOIE
MADAME GINETTE CARON
MONSIEUR FRANÇOIS FILION
MONSIEUR ROBERT LEGAULT

tous membres du Conseil siégeant sous la présidence de :

MADAME URSULE THÉRIAULT, mairesse.

Le secrétaire-trésorier est également présent.

Après constatation du quorum, il est proposé par monsieur Simon Lavoie et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal que l'ordre du jour suggéré soit accepté en maintenant l'item « Affaires nouvelles » ouvert.

Par la suite :

Madame Ginette Caron propose l'adoption du procès-verbal de la séance régulière du 12 septembre 2016, les membres du conseil municipal présents l'approuvent à l'unanimité.

16.10.3. Rapport de la mairesse

Madame Ursule Thériault, mairesse, fait état du dépôt de son rapport d'activités couvrant la période du 13 septembre 2016 au 11 octobre 2016, ce dernier étant mis à la disposition des personnes présentes et rendu disponible, dès le lendemain, au bureau municipal.

16.10.4.1.1. Comptes du mois

Le secrétaire-trésorier dépose les listes suivantes :

Comptes à payer au 11/10/2016 (journal 1382) :	991,46 \$
(journal 1383) :	15 991,53 \$
(journal 1384) :	37 133,99 \$
(journal 1385) :	<u>49 209,27 \$</u>
	<u>103 326,25 \$</u>



Dépenses incompressibles	(journal 1069) :	4 514,71 \$
	(journal 1070) :	(402,41) \$
	(journal 1071) :	1 482,37 \$
	(journal 1072) :	(0,79) \$
	(journal 1073) :	608,92 \$
	(journal 1074) :	12 280,86 \$
	(journal 1075) :	35,93 \$
		18 519,59 \$
Total des dépenses :		121 845,84 \$

Suite au dépôt de l'ensemble des comptes à payer et déboursés couvrant la période du 13 septembre 2016 au 11 octobre 2016, il est proposé par monsieur Simon Lavoie que l'ensemble de ces comptes soit approuvé.

Cette proposition ne faisant pas l'unanimité en raison de la facture d'honoraires professionnels de madame Kim Cornelissen, s'élevant à 2 155,78 \$, le vote est demandé, trois membres du conseil sont en faveur du paiement de l'ensemble des comptes, y compris celle de madame Cornelissen, et deux membres du conseil s'opposent au paiement total des comptes, demandant à ce que soit exclue la facture d'honoraire, ci-haut, mentionnée. En conséquence, la proposition du paiement total de l'ensemble des factures incluant les honoraires de madame Kim Cornelissen est acceptée à la majorité des membres du conseil municipal.

16.10.4.1.2. Projet de mise aux normes de l'eau potable – Demande de bonification de l'aide financière octroyée dans le cadre du programme d'infrastructures Québec-Municipalités (dossier 556191)

Attendu qu'un protocole d'entente lie la Municipalité de L'Isle-Verte au Ministère des Affaires municipales, des régions et de l'occupation du territoire en regard de travaux devant permettre l'exploitation et le raccordement d'un nouveau puits d'eau potable;

Attendu que le coût des travaux estimés, en juin 2012, s'élevait à 3 118 374,00 \$;

Attendu que du total de ces coûts, 2 167 838 \$ était reconnu admissible à une aide financière à 50 %, excluant un montant de 950 536 \$ à la charge complète des citoyens de la Municipalité;

Attendu qu'une expertise effectuée en mai et juin 2011, par la firme GENIVAR, démontrait des actions à poser afin d'accroître la durée de vie utile du réservoir d'eau potable de la Municipalité, le tout totalisant des travaux estimés à 540 616,56 \$ (en dollars de 2011);

Attendu que le réservoir d'eau potable, construit en avril 1983, a une durée de vie utile d'environ 30 ans, laissant donc supposer une obligation d'intervention soit en mettant en œuvre son remplacement, ou en y effectuant des travaux correctifs afin de prolonger sa durée de vie sur un horizon de 10 ou 20 ans;

Attendu que ces travaux n'ont pas été jugés admissibles à une aide financière alors que les recommandations d'experts démontrent l'importance que de telles actions soient prises en compte afin d'éviter des répercussions possibles sur l'approvisionnement en eau potable de la Municipalité;



Attendu que lors des analyses de la qualité de l'eau du futur puits d'eau potable, les résultats ont démontré la présence de sulfures, à des degrés variables, mais pouvant atteindre un niveau supérieur à la norme recommandée de 0,05 milligramme par litre;

Attendu que dans le projet retenu, le Ministère n'a pas cru nécessaire d'inclure les équipements liés au traitement de ce paramètre, mais uniquement de prévoir l'espace suffisant pour les accueillir dans le bâtiment projeté;

Attendu que de tels équipements de traitement des sulfures avaient été estimés à 225 000 \$ et être à la charge des contribuables de la Municipalité à 100 % des coûts (en dollars de 2012);

Attendu que les sources d'eau potable actuelles de la Municipalité démontrent des problématiques en regard du niveau des taux de nitrites et nitrates observés tant sur son réseau de distribution qu'au niveau de ses sources d'alimentation;

Attendu que les capacités financières de la Municipalité, de par son taux d'endettement, ainsi que par la capacité de payer de ses contribuables ne permettent pas, dans les conditions actuelles, d'absorber les coûts lui étant dévolus suite à la promesse d'aide financière accordée dans le cadre du programme d'infrastructures Québec-Municipalités;

Attendu que les contraintes financières soulevées par la Municipalité en 2013, résolution 13.08.7.3., sont et demeurent toujours un frein à la réalisation des travaux de mise aux normes de notre alimentation en eau potable;

Attendu qu'il est inconcevable, dans le traitement d'une demande de soutien financier, que ne soit pris en compte que la surcharge de coût que représente ce nouvel investissement, sans tenir compte de la charge financière actuelle des contribuables de la Municipalité;

Attendu qu'une actualisation de l'ensemble des coûts totaux du projet de mise aux normes de nos installations démontre des investissements s'élevant à 3 251 637 \$ (en dollars de 2016), le tout ayant été révisé par la firme de Services-conseils Groupe WSP inc.;

Attendu la nécessité d'obtenir une bonification d'aide financière afin de mener à terme l'ensemble de ces travaux;

En conséquence, il est proposé par madame Ginette Caron et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal présents :

Que la Municipalité de L'Isle-Verte réitère sa demande de bonification d'aide financière, dans le cadre de l'entente liant celle-ci au ministre des Affaires municipales, des régions et de l'occupation du territoire, afin de porter cette aide financière à 85 % des coûts;

Que soit rendu admissible l'ensemble des coûts liés à la réalisation des travaux, incluant la réfection du réservoir hors terre ainsi que les équipements liés au traitement des sulfures.



16.10.4.1.3. Demande de participation du Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques à une rencontre citoyenne concernant la protection des aires d'alimentation en eau potable de la Municipalité

Considérant les démarches entreprises par la Municipalité afin d'assurer la protection de la qualité de l'eau potable desservant les citoyens de son périmètre urbain;

Considérant qu'une première rencontre, tenue le 6 juillet 2016, entre les producteurs agricoles, citoyens et représentants municipaux a permis d'échanger sur les rôles et responsabilités de chacun en vertu de l'application des Lois et Règlements édictés par le Gouvernement du Québec et dont l'application relève du Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques;

Considérant le caractère collectif que représentent les ressources en eau et leurs protections;

Considérant le rôle important que doit jouer le MDDELCC dans la gestion et la préservation de cette ressource;

Considérant la nécessité que le MDDELCC prenne part aux échanges avec les différents intervenants que sont : les agriculteurs, leurs agronomes, les citoyens, la Municipalité et la direction de la Santé publique afin d'assurer la meilleure compréhension et application possibles de la réglementation sur le prélèvement des eaux et leur protection;

En conséquence, il est proposé par monsieur Simon Lavoie et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal présents que la Municipalité de L'Isle-Verte demande à la direction régionale du Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques de lui déléguer un de ses représentants qui prendra part aux rencontres et échanges à venir avec les intervenants, ci-haut, mentionnés.

16.10.4.1.4. Demande de support financier - Corporation Le Cœur de L'Isle-Verte

Attendu le Règlement 2008-59 du 11 février 2008 constituant un site du patrimoine dans le secteur de l'îlot paroissial de Saint-Jean-Baptiste de L'Isle-Verte;

Attendu qu'à l'intérieur de ce site du patrimoine se trouvent, entre autres éléments, les bâtiments du presbytère et de l'église;

Attendu que la santé financière de la Fabrique de L'Isle-Verte devient de plus en plus précaire de sorte que des déficits d'opération sont prévisibles d'ici quelques années;

Attendu qu'un groupe de citoyens de L'Isle-Verte a décidé de se créer une corporation sans but lucratif en mars 2016, sous le nom de « La Corporation Le Cœur de L'Isle-Verte »;



Attendu que ce nouvel organisme bénévole a comme objets d'activités, entre autres, de contribuer à la protection et à la conservation du patrimoine historique et architectural de L'Isle-Verte et de contribuer au développement de la culture et des arts, notamment en terme d'architecture;

Attendu que cet organisme a manifesté son intérêt pour raviver le dossier du site du patrimoine de l'îlot paroissial;

Attendu que pour entreprendre ses activités, devant conduire à l'élaboration d'un projet concret et de recherche de financement, un budget de démarrage de 50 000 \$ leur est nécessaire;

Attendu que le Règlement 2008-59 a été adopté dans le cadre des compétences d'une municipalité locale prévu au point 1 de l'article 4, à savoir la culture, les loisirs, les activités communautaires et les parcs;

Attendu l'article 90 de la Loi sur les compétences municipales qui permet à la Municipalité d'accorder toute aide qu'elle juge appropriée;

Attendu que dans les circonstances actuelles, La Corporation Le Cœur de L'Isle-Verte serait d'une contribution significative pour permettre à la Municipalité d'atteindre les objectifs prévus au Règlement 2008-59 à l'égard de l'îlot paroissial;

Attendu que le plan de La Corporation Le Cœur de L'Isle-Verte présenté avec sa demande de financement comporte une nouvelle vocation pour le bâtiment principal, l'église, telle la création principalement d'une salle communautaire qui n'existe pas dans la Municipalité, de locaux pour les organismes de la Municipalité, d'espaces de bureaux administratifs ainsi que d'autres espaces de services tels : toilettes, cuisinettes, rangement et autres;

Attendu qu'en vertu de l'article 91 de la Loi sur les compétences municipales, la Municipalité peut accorder une aide en matière de création sur son territoire d'œuvres de bienfaisance, d'éducation, de culture, de formation de la jeunesse et de toute initiative de bien-être de la population et que les usages anticipés suggérés par la Corporation cadrent avec ce pouvoir;

Attendu que la Municipalité ne peut à elle seule envisager le financement d'une telle transformation pour des usages essentiellement autres que la vocation actuelle de ce bâtiment;

Attendu que le travail qui serait réalisé par l'organisme bénévole pour la préparation d'un plan de réalisation, d'analyse de sa faisabilité avec l'aide de professionnels et de préparation d'un plan de financement constituera des outils essentiels à la réalisation des objectifs du Règlement 2008-59 protégeant l'îlot paroissial visé par ce règlement.

Attendu que cette subvention est importante et qu'elle comporte un échange de bons services et de collaboration, il est convenu qu'advenant que la Municipalité envisage de relocaliser ses bureaux dans le bâtiment transformé, cette contribution financière sera prise en considération pour établir les coûts d'aménagement ou de loyer de l'espace mis à sa disposition.



À ces causes, il est proposé par monsieur Robert Legault que :

1. Les attendus font partie de la résolution.
2. La Municipalité de L'Isle-Verte offre un support financier à La Corporation Le Cœur de L'Isle-Verte jusqu'à un maximum de 25 000 \$ à être versé selon les disponibilités budgétaires à venir.
3. Comme condition à l'attribution de ce support financier, La Corporation Le Cœur de L'Isle-Verte devra s'engager à ce que :
 - A. Les projets d'utilisation analysés cadrent avec le Règlement 2008-59 constituant un site du patrimoine dans le secteur de l'îlot paroissial de Saint-Jean-Baptiste de L'Isle-Verte;
 - B. Avant d'entreprendre les démarches de financement et/ou de consultations publics, le projet devra être soumis pour approbation à la Municipalité, incluant les rapports des professionnels qui auront été consultés sur les plans, la faisabilité et les estimations des coûts du projet à être véhiculé ensuite;
 - C. Le suivi devra ensuite être planifié conjointement avec la Municipalité.

Faisant suite à la proposition de monsieur Robert Legault, une contre-proposition est soumise par monsieur Stéphane Dumont à l'effet de réduire la contribution de la Municipalité à un montant de 12 500 \$.

Le vote est donc demandé sur la proposition de monsieur Stéphane Dumont, 2 membres sont en accord avec cette proposition et 3 sont en désaccord. Celle-ci est donc rejetée à la majorité.

En conséquence, la proposition de monsieur Robert Legault est retenue, car adoptée à la majorité des membres du conseil.

16.10.4.1.6. Réclamation de madame Diane Ouellet

Considérant la réclamation soumise par madame Diane Ouellet relativement aux bris survenus à son véhicule automobile;

Considérant que cette réclamation a fait l'objet d'évaluation, de la part des assureurs de la Municipalité et que sa responsabilité a été établie;

En conséquence, il est proposé par monsieur Simon Lavoie et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal présents que soit remboursée, à la Mutuelle des municipalités du Québec, la somme de 183,89 \$ à titre de dommages matériels.

16.10.4.1.7. Demande d'aide financière dans le cadre du programme Fonds Chantiers Canada - Québec - Volet Fonds des petites collectivités - Projet d'offre agrotouristique

Il est proposé par madame Ginette Caron que la Municipalité de L'Isle-Verte autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à déposer une demande d'aide financière, dans le cadre du programme Chantiers Canada-Québec, volet Fonds des petites collectivités, à l'égard d'un projet d'offre touristique portant sur la mise en valeur des fumoirs et le développement du savoir-faire ancestral de la vannerie.



Cette résolution ne faisant pas l'unanimité, le vote est demandé. Deux membres du conseil s'y opposent alors que trois y sont favorables. Cette proposition est donc acceptée à la majorité.

16.10.4.2.1. Appel d'offres pour l'achat d'un souffleur à neige

Il est proposé par monsieur Simon Lavoie que la Municipalité de L'Isle-Verte autorise la production d'un appel d'offres, sur invitations, pour l'acquisition d'un nouveau souffleur à neige.

Cette résolution ne faisant pas l'unanimité, le vote est demandé. Deux membres du conseil s'y opposent alors que trois y sont favorables. Cette proposition est donc acceptée à la majorité.

16.10.4.2.2. Achat d'abrasif pour la saison 2016-2017 – suivi à la procédure d'appel d'offres

Considérant la procédure d'appel d'offres lancée par la Municipalité de L'Isle-Verte, auprès de cinq entreprises susceptibles de fournir 1 700 tonnes métriques d'abrasif pour la saison hivernale 2016-2017;

Considérant que suite à ce processus, trois fournisseurs ont transmis à la Municipalité une proposition de services;

Considérant les offres déposées, à savoir :

- Les Carrières Bérubé inc. : 34 285,32 \$ (taxes incluses).
- Les Entreprises Camille Dumont inc. : 33 435,30 \$ (taxes incluses).
- Claveau Concassage et Granulats Ltée : 30 853,91 \$ (taxes incluses).

Considérant que suite à l'analyse des propositions reçues, celle du plus bas soumissionnaire conforme s'avère provenir de l'entreprise « Claveau Concassage et Granulats Ltée »;

En conséquence, il est proposé par madame Ginette Caron et adopté à l'unanimité des membres du conseil présents que soit accordé le contrat d'abrasif à « Claveau Concassage et Granulats Ltée » au montant de 30 853,91 \$ (incluant les taxes et autres obligations prévues au document d'appel d'offres).

16.10.4.3.1. Création de l'organisation municipale de sécurité civile

Considérant le travail amorcé par la Municipalité de L'Isle-Verte afin d'élaborer son plan municipal de sécurité civile;

Considérant la présentation publique du plan municipal de sécurité civile tenue le 27 septembre 2016;

Considérant que fait partie des mesures d'intégration du processus de planification de la sécurité civile, l'adoption d'une résolution du conseil municipal reconnaissant la création de l'organisation municipale de la sécurité civile;

En conséquence, il est proposé par madame Ginette Caron et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal présents que soit formellement reconnue l'organisation municipale de sécurité civile de la Municipalité de L'Isle-Verte, composée des personnes suivantes :



- Madame Ursule Thériault, mairesse
- Monsieur Guy Bérubé, directeur général
- Madame Rosalie Demers, coordonnatrice des loisirs
- Monsieur Daniel Lavoie, contremaître municipal
- Monsieur Éric Bérubé, directeur du service de sécurité incendie de Rivière-du-Loup

16.10.4.3.2. Plan municipal de sécurité civile

Il est proposé par monsieur Simon Lavoie et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal présents que la Municipalité de L'Isle-Verte accepte le plan municipal de sécurité civile tel que soumis à la population, le 27 septembre 2016.

16.10.4.4.1. Programme culturel du comité municipal des loisirs et de la vie communautaire

Considérant la contribution financière obtenue suite à la cession des activités du Corps municipal Les Mousaillons de L'Isle-Verte;

Considérant le mandat dévolu au comité municipal des loisirs et de la vie communautaire de L'Isle-Verte à l'effet d'élaborer et de proposer un programme dont le but serait de soutenir le développement de la jeunesse;

Considérant la proposition soumise par les membres de ce comité, à savoir la mise sur pied d'un programme culturel, échelonné sur 5 ans, dont l'objet sera d'offrir, gratuitement, différentes activités culturelles au cours du mois de septembre (à l'occasion des journées de la culture);

En conséquence, il est proposé par monsieur Simon Lavoie et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal présents que la Municipalité confirme son accord au programme culturel proposé.

16.10.4.5.1. Confirmation à titre d'employé permanent – Monsieur Bernard Ouellet

Considérant que monsieur Bernard Ouellet est à l'emploi de la Municipalité depuis le 17 mars 2016 à titre de préposé aux réseaux d'égout, d'aqueduc et à la voirie municipale;

Considérant que la période probatoire de Monsieur Ouellet prendra fin le 17 octobre prochain, tel que le prévoyait la résolution 16.01A.7.3. adoptée le 18 janvier 2016;

Considérant que Monsieur Ouellet a obtenu toutes les attestations d'études l'habilitant à son travail;

Considérant l'évaluation de ses aptitudes au travail par son supérieur immédiat;

En conséquence, il est proposé par madame Ginette Caron et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal présents que la Municipalité confirme monsieur Bernard Ouellet à titre d'employé permanent, et ce, à compter de la présente.



16.10.9. Levée de la séance

À 20 h 55, il est proposé par monsieur Simon Lavoie et adopté unanimement que la séance soit levée.

(sous réserve d'approbation du conseil municipal.)

Prochaine séance publique :

Notez que la séance publique du conseil municipal **se tiendra le 14 novembre 2016,**

DATES DE TOMBÉE POUR LES PROCHAINS BULLETINS MUNICIPAUX

Prenez note que la **date de tombée pour envoyer vos articles** est toujours le vendredi suivant la réunion du conseil municipal.

Date de tombée pour le prochain mois :

NOVEMBRE : 18 NOVEMBRE

Par courriel : katiatalbot@lisle-verte.ca



N.B. Tous les articles reçus après cette date limite ne pourront paraître dans le journal. Nous ne pouvons garantir la parution de tous les articles reçus en raison de l'espace disponible. La priorité est accordée aux organismes à but non-lucratif de la Municipalité de L'Isle-Verte.

OPÉRATION BALISAGE



Comme par le passé, il faut se réactiver aux travaux de protection de nos arbres, arbustes et autres éléments étant susceptibles de subir les durs contrecoups de nos hivers.

Une fois de plus, nous vous invitons à la prévention. L'installation de balises peintes de couleur vive est certes un bon moyen d'indiquer aux déneigeurs de porter une attention particulière lors de leur passage.

Même si ce geste n'est pas une garantie que vous ne subirez pas de dommages lors des travaux de déneigement, il vous assure que nous tenterons de faire de notre mieux pour éviter d'endommager vos biens.



Sachez que chaque année, nos opérateurs attitrés aux travaux de déneigement sont conscientisés au fait d'exécuter leur travail dans le meilleur intérêt de la population.



LE PROGRAMME ÉCONOLOGIS VISE UN NOMBRE RECORD DE 1500 FOYERS POUR LA SAISON 2016-2017

Québec, le mardi 27 septembre 2016 – Les objectifs du programme Éconologis ont été revus à la hausse pour les régions de la Capitale-Nationale, Chaudière-Appalaches, Centre-du-Québec et Bas-Saint-Laurent alors que ce ne sont pas moins de 1 500 foyers à faible revenu qui pourront bénéficier d'aide pour la prochaine saison froide. Mandaté par le Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles, c'est l'organisme Vivre en Ville qui a encore une fois le mandat de mettre en œuvre dans ces régions ce programme disponible jusqu'au 31 mars 2017.

« Nous sentons vraiment que ce programme fait une grande différence chez les gens que nous aidons. C'est vraiment stimulant d'avoir la capacité d'aider encore plus de personnes cette année, car nos interventions ont un réel impact sur le confort et l'efficacité énergétique des foyers que nous visitons » souligne Sonia Garneau, coordonnatrice du programme pour Vivre en Ville depuis 2004.

Disponible partout en province, le programme Éconologis offre un coup de main gratuit aux gens à faible revenu qui sont admissibles pour effectuer des travaux mineurs dans leur maison ou leur logement afin d'en améliorer le confort pendant l'hiver. Variant d'un foyer à l'autre, ces nombreuses interventions personnalisées vont de la pose de plastique dans les fenêtres à l'installation de coupe-froids aux portes en passant par le remplacement de thermostats par de nouveaux modèles électroniques. En tout, plus d'une vingtaine d'interventions différentes sont possibles.

« Le programme Éconologis a vraiment simplifié ma préparation pour l'hiver. J'ai un jeune enfant et ça a été beaucoup plus simple de recevoir de l'aide pour couper les courants d'air froid plutôt que de tout faire moi-même. En plus, les conseillers fournissent gratuitement tous les produits qu'ils installent et offrent des trucs pratiques pour économiser de l'électricité », explique Léa Tousignant qui a bénéficié du programme l'année dernière.

Les personnes admissibles résidant les régions nommées précédemment peuvent s'inscrire au programme Éconologis via le site web de l'organisme Vivre en ville (vivreenville.org) ou par téléphone au 418-523-5595 (sans frais 1-888-622-0011). Tous les détails du programme sont disponibles en ligne sur www.econologis.gouv.qc.ca.

Source : Vivre en Ville
Pour information et entrevues :
Caroline Savard, agente de communication
T : 418-522-0011, poste 3116
econologis@vivreenville.org



Écocentres
MRC de Rivière-du-Loup

FERMETURE DES ÉCOCENTRES DE LA MRC DE RIVIÈRE-DU-LOUP POUR LA SAISON HIVERNALE

Co-éco annonce aux citoyens de la MRC de Rivière-du-Loup que ce sera la fin de la saison 2016 des écocentres de Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup et de Rivière-du-Loup le samedi 5 novembre, à 16 h.

En effet, les écocentres ferment leur porte pour la saison hivernale et les citoyens sont invités à profiter une dernière fois cette année de ces points de dépôts pour se départir de façon sécuritaire et respectueuse de l'environnement de leurs matériaux récupérables.

Marie-Joëlle Côté
Agente de communication, Co-éco
418-856-2628, poste 0
info@co-eco.org



Centre intégré
de santé
et de services sociaux
du Bas-Saint-Laurent

Québec 

CENTRE INTÉGRÉ DE SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX DU BAS-SAINT-LAURENT

Campagne de vaccination 2016 contre la grippe saisonnière

La population de la MRC de Rivière-du-Loup est invitée à prendre rendez-vous à l'une de nos cliniques de vaccination offertes dans notre MRC, par l'entremise de notre site Internet : www.ciass-bsl.gouv.qc.ca.

Ce nouveau mode de fonctionnement vous permettra d'obtenir un rendez-vous rapidement. De plus, cela évitera de longues files d'attente puisque votre rendez-vous sera respecté dans un délai d'environ 45 minutes.

Si vous n'avez pas accès à Internet, composez le 1-866-445-0601. Vous pourrez recevoir de l'aide pour la prise de rendez-vous.

Le vaccin est offert gratuitement :

- aux personnes de 60 ans et plus;
- aux enfants de 6 à 23 mois;
- aux familles et aux personnes prenant soin des enfants de 0 à 23 mois;
- aux personnes souffrant d'une maladie chronique et à leurs proches;
- aux personnes présentant des problèmes d'obésité importante;
- aux femmes enceintes en bonne santé qui sont au 2^e ou au 3^e trimestre de grossesse.



Nous vous rappelons que le vaccin constitue le meilleur moyen de protection contre la grippe saisonnière et ses complications potentielles.



MAGASIN L.J. PETTIGREW INC. 124, St-Jean-Baptiste, L'Isle-Verte, G0L 1K0

☎ Téléphone : 418-898-2881

Ce magasin existait avant 1900 et a été acheté par la famille Pettigrew en 1926. En 1965, Lazarre a vendu son magasin à son fils Raymond. Ce dernier a consolidé l'entreprise avec son épouse Lucille, toujours active, et ses fils Louis-Marie et Guy. Plusieurs constructions ont été réalisées depuis : en 1973, le magasin actuel, en 1976 un 2^e magasin de meubles, en 1979, un entrepôt de meubles et en 1988, l'agrandissement de l'entrepôt. Trois employés complètent l'équipe : Pauline Lemieux, secrétaire, Alain Rocheleau, livreur et assembleur ainsi que Langis Belzile, vendeur.

La gamme des produits offerts dans le magasin a évolué avec le temps. Autrefois, on y vendait de tout, et même de l'épicerie! On y trouve encore une multitude de produits dont voici une brève description : **Électroménagers** (Whirlpool, Maytag, Amana, Kitchen Aid) et meubles (dont Elran, sofa-lit Simmons). **Quincaillerie et plomberie**, incluant les chauffe-eau, les hottes de cuisine Venmar. **Outils, lampes, ustensiles de cuisine** et un grand nombre d'items pour dépanner au quotidien. J'y ai vu des mitaines très chaudes et des chapeaux pour braver une grosse tempête de neige! Et je me choiserais bien un beau cadeau de Noël dans ce magasin!

La famille Pettigrew considère son magasin comme très important dans la communauté de L'Isle-Verte, comme l'est l'épicerie, d'où la préoccupation d'avoir des clients satisfaits, peu importe l'achat qu'ils feront. La clientèle est locale et provient aussi de toutes les autres paroisses de la MRC de Rivière-du-Loup, car le magasin est bien connu et reconnu. On offre un service courtois et de qualité, ainsi qu'un bon choix de produits à prix compétitifs. On fait la livraison et l'assemblage des meubles. On répond aux besoins urgents, aux imprévus et on fait la livraison au quai de L'Isle-Verte ainsi que sur l'île, frais de traversée en sus.



L'Équipe qui vous accueille (Photo : Joël Gingras) L.J. Pettigrew et la communauté (Photo : Lise Pelletier)



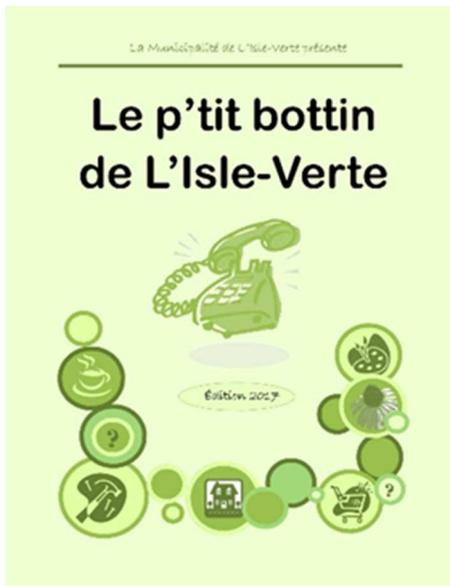
Ouverture : Lundi au jeudi : 8 h 30 à 17 h 30, Vend. : 8 h 30 à 21 h, Sam. : 8 h 30 à 16 h, Dim. : fermé

La Corporation de développement économique et touristique de L'Isle-Verte souhaite prospérité et réussite au Magasin L.J. Pettigrew!

Article rédigé par Lise Pelletier



LE P'TIT BOTTIN DE L'ISLE-VERTE EST DE RETOUR!



La toute nouvelle édition 2017 vient d'être envoyée à vos foyers. Avec la collaboration de la Corporation de développement économique et touristique, la municipalité vous offre cet outil fort pratique dans la recherche d'information.

À noter qu'une version informatique est disponible sur le site Internet au www.municipalite.lisle-verte.ca. Il est aussi possible de vous procurer un exemplaire au bureau municipal, durant les heures d'ouverture.

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à joindre l'équipe municipale, qui se fera un plaisir de répondre à vos interrogations.

418-898-2812, poste 300

Note : Suite à la consultation du « P'tit Bottin » si vous y constatez des irrégularités, communiquez avec nous et nous apporterons les corrections. La version informatique sera constamment mise à jour.

VIACTIVE

Les participants des ateliers ViActive pourront maintenant bénéficier de nouveau matériel grâce à la collaboration du CISSS du Bas-Saint-Laurent. En effet, le groupe a reçu de nouveaux haltères et des élastiques, qui leur permettront d'effectuer davantage d'exercices.



Qu'est-ce que ViActive?

Le programme VIACTIVE, s'adressant aux personnes de 50 ans et plus, a été créé par Kino-Québec en 1988. Ce programme permet à des animateurs de faire bouger les aînés gratuitement de façon sécuritaire tout en s'amusant!

Il est possible de vous joindre en groupe en tout temps. Jusqu'au 8 décembre, les séances ont lieu à la Villa Rose des Vents, les jeudis de 10 h à 11 h. Pour les prochaines saisons, surveillez les programmations de loisirs!



UNE FORÊT NOURRICIÈRE VOIT LE JOUR À L'ISLE-VERTE



Les 15 et 29 octobre derniers, le comité L'Isle pousse Verte invitait la population à prendre part à la plantation d'arbres au parc Gagnon.

Le comité de bénévoles a vu le jour au courant de la dernière année. En partenariat avec la municipalité, ils ont instigué un projet de forêt nourricière au cœur du village de L'Isle-Verte. Deux corvées ont été prévues cet automne dans le but de commencer l'aménagement du terrain. Le samedi 15 octobre, près de 40 arbres et arbustes ont été plantés. Plus de 20 personnes étaient présentes, adultes, enfants et adolescents. On y retrouve plusieurs variétés, soit des fruitiers, à noix et des fixateurs d'azote. Les enfants présents se sont vu attribuer leur nom à un arbre, dont un arbre à noix et 8 arbres fruitiers. Une soixantaine supplémentaire a été plantée le samedi 29 octobre.

« La forêt nourricière est une méthode de jardinage s'inspirant de la forêt naturelle dans ce qu'elle a de meilleur à nous offrir. C'est un type de verger diversifié composé de vivaces, d'arbustes et d'arbres qui, à maturité a besoin de peu ou pas de fertilisation ni d'arrosage et de très peu d'entretien pour produire une abondance de récoltes diverses. C'est de l'aménagement comestible et utile pour toutes les échelles de jardin.¹»

Certains arbustes et arbres produiront des fruits en moyenne dans deux à trois ans et les arbres fruitiers dans 7 à 10 ans. Les noisetiers, pour leur part, peuvent commencer à produire d'ici 5 ans.

Au printemps 2017, une nouvelle corvée de plantation est prévue pour planter 15 à 20 arbustes (principalement des cerisiers nains), plusieurs vivaces (rhubarbes, oignons vivaces, ciboulette à l'ail, etc.) ainsi que beaucoup de fleurs. Les membres du comité ont également l'intention d'intégrer aux plates-bandes des fraises, des mûres, des bleuets et plus encore qui seront productifs à l'été 2017, sinon pour sûr à l'été 2018. Il en aura pour les fins et les fous.

Le comité se dit très heureux de l'avancement du projet et remercie Dame Nature qui a contribué à l'arrosage durant les derniers jours!

Merci aux employés de la municipalité pour leur appui et leur aide. Merci pour tous les bénévoles. Merci pour cette belle journée d'entraide.

Il est possible de suivre les activités du comité sur leur page Facebook : L'Isle pousse verte

¹ http://permafroid.blogspot.ca/p/foret-nourriciere_18.html



ArbresCanada



TELUS

Loblaws





À INSCRIRE À VOTRE CALENDRIER

Mme Jocelyne Michaud et M. Jean Beaulieu
à la

Cour de Circuit de L'Isle-Verte
le dimanche 13 novembre, à **14 h**

Après l'hommage à Félix Leclerc et Moustaki qu'ils nous avaient présenté à l'automne 2013, Jocelyne Michaud et Jean Beaulieu reviennent nous enchanter de nouveau en nous offrant cette fois-ci un répertoire varié, où des airs de Félix Leclerc, Jean Ferrat et Charles Aznavour viennent enrichir ceux de Petula Clark, Roger Whittaker, Gilbert Bécaud et Patrick Norman, entre autres.

Ces deux retraités de l'éducation ont choisi de partager leur passion commune, la musique, et d'en faire profiter les amateurs de chanson francophone. Nous retrouverons toute leur présence chaleureuse sur scène que l'on apprécie tant. Toute la ferveur qu'ils investissent dans leurs interprétations nous donne l'impression de découvrir des chansons que nous connaissions pourtant ... dans le temps!

C'est un rendez-vous à ne pas manquer pour égayer votre mois de novembre, pour réchauffer votre cœur, pour raviver la beauté de la vie et de ses bonheurs!



Au plaisir de vous recevoir et de vous retrouver en grand nombre!

L'HALLOWEEN EN TOUTE SÉCURITÉ!

Nous tenons à remercier les pompiers ayant pris part à la collecte de bonbons le 31 octobre. Leur présence a permis d'assurer la sécurité des familles qui ont pris d'assaut les rues du village en cette soirée de festivités. Également, les chanceux qui ont croisé leur chemin ont pu obtenir des friandises!





PLUS DE 500 PERSONNES MARCHENT POUR LEUR SANTÉ DANS HUIT MUNICIPALITÉS

Le 25 septembre avait lieu la 10^e édition de l'Automne à grands pas dans les municipalités de Saint-Clément, Saint-Cyprien, Saint-Hubert, Saint-Jean-de-Dieu, Saint-Arsène, Notre-Dame-du-Portage, L'Isle-Verte et Saint-Antonin. L'objectif de faire participer le plus de monde possible a été atteint puisque plus de 500 personnes se sont rassemblées pour bouger avant l'hiver.

Le défi intermunicipal invitait les citoyens à un événement convivial et familial. Tous les citoyens, enfants, jeunes, adultes, personnes âgées, amis et parents des communautés impliquées étaient invités à marcher ou à courir sur des sentiers balisés et sécuritaires dans leur municipalité.

Encore cette année, c'est la Municipalité de Saint-Clément qui remporte le trophée de l'Automne à grands pas avec 118 inscriptions. Selon le ministère des Affaires municipales et Occupation du territoire, la population de Saint-Clément est estimée à 485 personnes, ce qui fait que 24% de la population a participé à l'activité.

Cette année, c'est la Municipalité de Saint-Jean-de-Dieu qui s'est illustrée avec une participation accrue par rapport à l'an passé. La municipalité a plus que quadruplé sa participation, passant de 9 à 38 personnes.

Quant à la Municipalité de L'Isle-Verte, ce sont 45 marcheurs que nous avons rassemblés. Une année record!

Merci aux marcheurs!



CONSEIL SEIGNEUR CÔTÉ 10096

Au cours d'un dîner regroupant plus de 100 personnes au Barillet, les Chevaliers de Colomb ont remis des distinctions à des Chevaliers pour leur dévouement loyal et fidèle à leur Service, pendant 25, 30, 35, 40, 45 et 50 ans.

Nous avons rendu hommage à une famille de l'année qui a servi comme source d'inspiration à notre paroisse et à notre communauté en appuyant la Vie de la Famille chrétienne : Famille de Stéphane Dubé et Marie-Hélène Caouette.

Notre Chevalier du conseil pour l'année 2015-2016 est, M. Raymond Dubé de Saint-Paul-de-la-Croix.

Une plaque fut remise à l'Ex Grand Chevalier M. Jean-Yves Caron.

Merci à tous ceux et celles ayant participé à ce dîner fraternel et félicitation à toutes les personnes à qui nous avons rendu des hommages.

Daniel Gagnon, Grand Chevalier





La Municipalité de L'Isle-Verte est à la

RECHERCHE DE TALENTS



Vous avez un **TALENT**, des **CONNAISSANCES** ou une **PASSION** à partager?
Peu importe le domaine, nous sommes intéressés à vous connaître!



Dans le but de bonifier les prochains événements et programmations de loisirs, nous aimerions connaître votre nom, vos coordonnées et votre talent.

N'hésitez pas à nous contacter!

418-898-2812, poste 306
amelie martineau@isle-verte.ca

Grande collecte de jouets usagés



Au bureau municipal

Durant les heures d'ouverture
Jusqu'au 15 novembre

Pour de plus amples informations : **418-898-2812, poste 306**

Merci de votre contribution!





CONFÉRENCE AVEC SAMUEL CÔTÉ, CHASSEUR D'ÉPAVES

« Dix ans après sa découverte au large de l'île Verte, une épave de plus de 50 mètres de long vient d'être formellement identifiée par le jeune historien Samuel Côté. Il s'agit du *City of Quebec*, un bâtiment construit en Écosse en 1863 et qui a coulé dans le fleuve sept ans plus tard, après une collision avec un autre navire. »¹

Venez assister en primeur à une conférence donnée par Samuel Côté, chasseur d'épaves.

Samedi 5 novembre, 14 h.

À la salle communautaire de l'école Moisson-D'Arts, 136 rue St-Jean-Baptiste.

Information : 418-898-2812, poste 306 ou 309



¹Le Soleil, 8 septembre 2016, *L'épave du City of Quebec formellement identifiée*

TRANSPORT VAS-Y

Le saviez-vous?



Un volet collectif est en place et donne l'accès à ce service à tous les citoyens de la MRC de Rivière-du-Loup. Ce service permet de se déplacer à coût abordable et de façon plus écologique. N'ayez pas peur de vous déplacer et profitez de ce service!

Pour connaître l'horaire et le coût d'utilisation, consultez le site Internet ou contactez un responsable aux coordonnées suivantes : 175, rue Fraser, suite 101, Rivière-du-Loup.

Téléphone : 418-862-8005

Télexcopieur : 418-862-5664

Courriel : info@transportvasy.qc.ca

Site Internet : www.transportvasy.qc.ca



Centre d'action bénévole des seigneuries

Un autre service de transport est offert par le CAB pour les adultes et enfants lors de certaines sorties. Les types de services admissibles peuvent être de nature médicale, prescrit par un intervenant de la santé, vers le milieu scolaire ou des instances judiciaires.

Informez-vous!

Téléphone : 418-867-3130

Site Internet : www.actionbenevolebsl.org





CAFÉ RENCONTRE - *En collaboration avec la Table d'harmonisation*



Rencontre avec M^e Gaétan Bouchard, notaire et discussion sur différents documents, comme le testament et le mandat d'inaptitude. Collation servie en fin d'après-midi.

Date : Jeudi 24 novembre

Heure : 13 h 30

Endroit : Salle communautaire de la Villa Rose des Vents

Coût : Gratuit!

Aucune inscription requise. On vous y attend en grand nombre!

Information : 418-898-2812, poste 306

SOUPER DE NOËL DU LE CLUB DES 50 ANS ET +

Quand : le dimanche 27 novembre 2016, à 17 h 30, au Pavillon de L'Amitié

Coût : 20.00 \$

Souper et soirée de danse incluse avec la musique de Michel Gagnon.

Réservation avant le 15 novembre 2016.

Pour information : Robert Ouellet 418-898-5439 ou Jean-Guy Pelletier 418-898-2766.

SOIRÉE DE DANSE DU CLUB DES 50 ANS ET +



Notre soirée de danse du Club des 50 ans+ de L'Isle-Verte se tiendra :

Dimanche 27 novembre 2016, à 20 h

Endroit : Pavillon de L'Amitié

Musique : Michel Gagnon

Pour information : 418-898-5439

Robert Ouellet, président

PAVILLON DE L'AMITIÉ

Prenez note que la salle du Pavillon de L'Amitié située au 140, rue St-Jean-Baptiste, à L'Isle-Verte, est disponible pour la location si vous avez besoin d'une salle pour vos réceptions ou toute autre activité.

Pour plus d'information, contactez Robert Ouellet (Président Club des 50 ans et plus) au 418-898-5439.



TOURNOI DE YUM

Jeudi 10 novembre, à 13 h
À la salle communautaire de la Villa Rose des Vents

Bienvenue à tous!



CORPORATION LE COEUR DE L'ISLE-VERTE—ON A BESOIN DE VOUS !

Notre mission :

- Contribuer à la protection et à la conservation du patrimoine historique, culturel, architectural et religieux de L'Isle-Verte.
- Contribuer au développement de la culture des arts notamment la musique, le chant, l'architecture, la peinture, etc.
- Recevoir des dons, legs, ou autres contributions de même nature en argent, en valeurs mobilières ou immobilières; administrer de tels dons, legs ou contributions; organiser des campagnes de souscriptions dans le but de recueillir des fonds à des fins charitables.
- Organiser des activités à caractère commercial complémentaires afin de réaliser les objectifs de l'organisme.

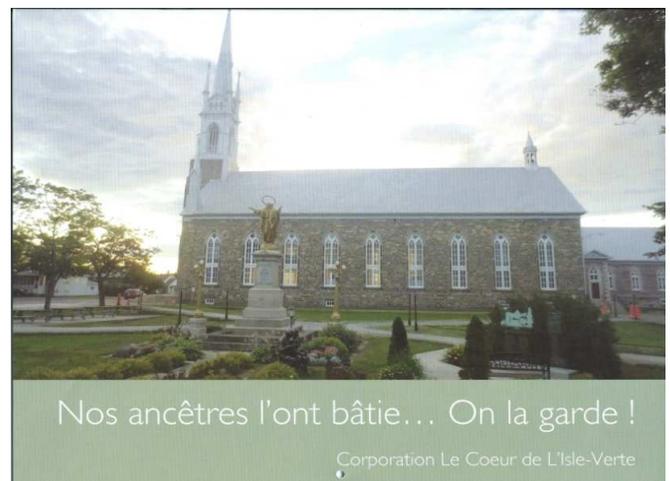
coeurdelisleverte@gmail.com

Pour supporter le projet de
conservation de l'église.

\$ 10 l'unité.

Surveillez les affiches dans les
commerces de L'Isle-Verte

CALENDRIER 2017





MYTHES ET RÉALITÉS SUR LE SOMMEIL ET L'INSOMNIE

Le sommeil est un élément important : on évalue le temps moyen passé à dormir dans une vie humaine à 25 ans! Ce besoin peut sembler banal, mais il n'en demeure pas moins qu'il est essentiel à notre survie et qu'il est inconfortable de ne pas trouver le sommeil. Tout le monde a de temps à autre des nuits agitées où le sommeil se fait désirer. Voici quelques faits sur l'insomnie et le sommeil qui rétabliront la vérité sur ces sujets.

Mythe : Dormir, c'est une perte de temps!

Réalité : Bien dormir est important, non seulement pour se sentir énergique, mais aussi pour une bonne santé à long terme. Durant le sommeil, plusieurs processus physiologiques s'accomplissent : les tissus du foie et des muscles se régénèrent, le système immunitaire refait ses forces, la mémoire se consolide...

Mythe : Le sommeil avant minuit est le plus réparateur!

Réalité : Il s'agit d'une légende urbaine! Une nuit typique de sommeil se compose de 5 stades différents qui s'alternent de façon cyclique tout au long de la nuit. Durant le stade de « sommeil profond », le cerveau ralentit son activité et le sommeil est le plus réparateur. Ce type de sommeil survient 2 ou 3 fois dans la nuit, dans les premiers cycles du sommeil. Donc peu importe l'heure à laquelle le sommeil démarre, la quantité de sommeil profond ne change pas : c'est le début de la nuit qui permettra de récupérer au mieux. Et comme la majorité des gens se couchent avant minuit, voilà d'où part cette croyance!

Mythe : Tout le monde a besoin de 8 heures de sommeil par nuit, donc dès que l'on dort moins, c'est de l'insomnie!

Réalité : Il n'y a pas de standard strict sur le nombre d'heures de sommeil à respecter. Certaines personnes ont besoin de moins de sommeil pour fonctionner et d'autres en ont besoin de plus. Habituellement, plus on vieillit, moins on a besoin de sommeil. De toute façon, on évalue la sévérité de l'insomnie d'après les symptômes ressentis durant la journée, et non d'après ce qui se passe (ou pas) la nuit!

Mythe : Tous les insomniaques ont de la difficulté à s'endormir!

Réalité : L'insomnie peut être causée par un retard à s'endormir, des réveils fréquents pendant la nuit et un réveil définitif avant la fin de la nuit. Dans toutes ces situations, on peut parler d'insomnie seulement si la personne ne peut pas bien fonctionner dans la journée. Il y a par ailleurs trois types d'insomnie. L'insomnie transitoire dure 2 à 3 jours et est souvent reliée à une inquiétude ou une maladie. L'insomnie aiguë (ou de courte durée) dure de quelques jours jusqu'à un maximum de 3 mois et survient souvent à la suite d'un stress émotionnel (décès, perte d'emploi, divorce, etc.). L'insomnie chronique (ou de longue durée) persiste plus de 3 mois et concorde parfois avec une maladie chronique comme une dépression ou une douleur importante.

Mythe : L'insomnie ne peut se résoudre qu'avec des pilules!

Réalité : L'insomnie requiert un traitement adapté à chaque situation. La première étape est de rechercher la cause. Souvent, les insomnies présentes depuis plusieurs mois nécessitent de réorganiser les habitudes de vie pour favoriser le sommeil. Plusieurs astuces pour faciliter le sommeil sont disponibles dans le fascicule « PSST! Sommeil recherché? » que l'on trouve à votre pharmacie Familiprix. Les somnifères ne doivent habituellement pas être prescrits d'emblée et s'ils le sont, idéalement pour une période n'excédant 3 semaines d'usage quotidien. Les « médicaments pour dormir » perdent souvent leur efficacité à la longue et le sommeil induit n'est pas d'aussi bonne qualité.



VOTRE CLINIQUE MÉDICALE

**Adresse : 150, rue St-Jean-Baptiste (Presbytère)
418-868-1000, option 2 pour CLSC et option 4 pour L'Isle-Verte**

HORAIRE

Les lundis, mardis et jeudis : **de 8 h à 12 h**
Les mercredis et vendredis : **de 9 h à 12 h**

HORAIRE DES MÉDECINS POUR LE MOIS D'OCTOBRE

Dr Jacques Caron (418-862-0333) : Les mardis 1, 8, 15, 22 et 29 novembre, en avant-midi.

Dr André Munger (418-862-0333) : Les mercredis 2 et 30 novembre.

Veillez noter que l'horaire des médecins est sujet au changement.

CLINIQUE DE SOINS (PRESBYTÈRE)

418-868-1000, option 2 pour CLSC et option 4 pour L'Isle-Verte
Premiers soins (pansements et autres) pour toute la population de L'Isle-Verte.

PHARMACIE

**Adresse : 136-A, Seigneur-Coté, L'Isle-Verte
418-898-3111**

Du lundi au vendredi : de 9 h à 18 h : Ouverture de la pharmacie
de 9 h à 16 h : Présence de la pharmacienne



AU SERVICE DE VOTRE SANTÉ

PHARMACIE P. LÉPICIER ET M.H. MIOUSSE INC.



197, Principale • St-Cyprien, Qc • GOL 2P0
3, Principale Nord • St-Hubert, Qc • GOL 3L0
136A, Seigneur Côté • Isle-Verte, Qc • GOL 1K0
535, du Patrimoine • Cacouna, Qc • GOL 1G0

(418) 963-3306
(418) 497-3925
(418) 898-3111
(418) 867-3569



Horaire du bureau municipal

141, rue Saint-Jean-Baptiste, 418-898-2812

JOURS	AVANT-MIDI	APRÈS-MIDI
Lundi	FERMÉ AU PUBLIC	13 h à 17 h
Mardi	8 h 30 à 12 h	13 h à 17 h
Mercredi	FERMÉ AU PUBLIC	13 h à 17 h
Jeudi	8 h 30 à 12 h	13 h à 17 h
Vendredi	8 h 30 à 12 h	FERMÉ



Horaire de la bibliothèque municipale

136, rue Saint-Jean-Baptiste, 418-898-2812, poste 309

JOURS	HEURES
Lundi	19 h à 20 h 30
Jeudi	13 h à 15 h



Horaire de la Friperie du Nordet

143, rue Saint-Jean-Baptiste, 418-898-2812, poste 308

JOURS	HEURES
Du mardi au samedi	13 h 30 à 16 h 30

À VOTRE AGENDA CE MOIS-CI

Samedi 5 novembre, 14 h : Conférence Samuel Côté	page 19
Jeudi 10 novembre, 13 h : Tournoi de yum	page 21
Dimanche 13 novembre, 14 h : Mme Jocelyne Michaud et M. Jean Beaulieu	page 16
Jeudi 24 novembre, 13 h 30 : Café rencontre	page 20
Dimanche 27 novembre, 17 h 30 : Souper Club des 50 ans et plus	page 20
20 h : Soirée de danse Club des 50 ans et plus	page 20